

Titre de la formation	Formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale par la voie de la VAE Validation des Acquis de l'Expérience
Diplôme visé	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (niveau 4)
RNCP	<p>RNCP 38448 Date de publication : 21/12/2023 Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2029</p>
Certificateur	Ministère chargé de la Santé
Objectifs	<p>Mettre en corrélation l'expérience professionnelle au sein d'un centre de traitement des appels d'urgence et les compétences requises pour l'obtention du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) afin d'exercer la profession d'ARM au sein d'un centre de réception et de régulation des appels (CRRA) d'un SAMU.</p> <p>L'ensemble des compétences du diplôme d'ARM sont regroupées en 4 blocs de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La réception et traitement des appels adressés au SAMU-Centres 15. ● La mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale. ● Les activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service. ● L'appui à la gestion des moyens, lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement à la constitution du dossier (non obligatoire): 24 heures de formation ● Jury d'évaluation (obligatoire): 1 heure d'entretien oral ● Modules complémentaires en fonction des recommandations du jury de certification : la durée des modules varie entre 35 et 158 heures.
Délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ● A l'accompagnement : 2 à 4 mois ● A la certification : 1 an
Condition de recevabilité	Le candidat souhaitant accéder à la VAE au diplôme d'ARM* doit impérativement justifier d'au moins 1 an d'expérience dans une activité de traitement d'appels d'urgence (1 607 heures)

Modalités d'accès	<ul style="list-style-type: none">  Assister à la réunion d'information sur la démarche VAE  Le candidat renseigne le document CERFA n°12818*02, y joint les pièces justificatives et son ou ses attestations d'activité. Il adresse ces documents au CFARM AURALPES.  La demande de recevabilité est examinée par le CFARM. Si le dossier est recevable, une réponse est envoyée dans un délai maximum de deux mois suivant la réception du dossier complet avec une proposition d'accompagnement (groupe de 12 personnes maximum).
L'accompagnement (Facultatif)	<ul style="list-style-type: none">  Bénéficier en amont de l'accompagnement d'un entretien individuel permettant d'identifier et d'analyser le besoin en accompagnement du candidat. Cet entretien aura pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> - De préciser l'accompagnement singulier, - De planifier cet accompagnement, - Et d'en préciser les modalités.  Réalisation de l'accompagnement en fonction du parcours et des besoins du candidat, selon le planning personnalisé qui sera transmis au candidat.
Déroulé de la VAE	<ul style="list-style-type: none">  Le candidat constitue son livret 2 et le transmet au CFARM avant la date limite communiquée.  Le candidat sera convoqué au jury d'évaluation pour un entretien d'une heure maximum après l'étude de son livret 2 par les membres du jury.  Le jury d'évaluation transmettra son avis au jury de Certification qui statuera et notifiera au candidat les résultats : <ul style="list-style-type: none"> ○ Validation totale des compétences ○ Validation partielle de compétences ○ Refus de validation  En cas de validation partielle, deux possibilités s'offriront au candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Soit le candidat suit une formation sur le ou les modules manquants dans un CFARM. Il devra passer les épreuves d'évaluation correspondant à ce ou ces modules et obtenir la note de 10/20 pour pouvoir être présenté au jury de certification. - Soit le candidat complète son expérience professionnelle afin de développer les compétences qui lui manquent. Il devra présenter un nouveau livret 2 de VAE uniquement sur les blocs non validés et repasser un nouveau jury d'évaluation et de certification. <p style="text-align: center;"><u>Téléchargez le livret 2 de la VAE ARM</u></p>
Lieu d'exercice	Samu - Centre 15 Centre de traitement d'appels d'urgence
Types d'emplois accessibles	Assistant de régulation médicale au sein d'un SAMU- Centre 15

* [Arrêté du 19 juillet 2019 \(modifié par l'arrêté du 18 juillet 2023\)](#) relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale

Prochaines dates

2026

Date de réunion d'information	4 décembre 2025 à 10 h. (Réunion d'information en présentiel et en distanciel)
Date de l'entretien préalable	Les 15 et 16 décembre 2025 sur RDV d'une heure en distanciel
Date limite de dépôt du Livret 1 (en recommandé avec accusé de réception)	14 janvier 2026
Commission de recevabilité	29 janvier 2026
Dates d'accompagnement	Du 3 mars au 20 novembre 2026
Date limite de réception du Livret 2 (dépôt du fichier numérique sur l'environnement numérique de travail)	26 octobre 2026 jusqu'à 23h59
Dates de jurys d'évaluation	Du 26 au 27 novembre 2026
Dates de jury de certification	3 décembre 2026

Le planning prévisionnel de l'accompagnement VAE – session 2026 complet est disponible à la consultation sur le site internet du CFARM.

BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc de compétences 1 :

Traitemen t d'un appel dans le cadre du SAMU C15

Module 1.a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM

Module 1.b : La situation d'urgence

Module 1.c : Communication et gestion des réactions comportementales
+ AFGSU niveau 2

Bloc de compétences 2 :

Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale.

Module 2.a : Parcours patient et ressources associées

Module 2.b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande

Bloc de compétences 3 :

Traitemen t des informations liées à la régulation la qualité, la sécurité et à la vie du service

Module 3.a : Traitement des informations et informatique

Module 3.b : Qualité-sécurité-gestion des risques

Bloc de compétences 4 :

Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours

Module 4.a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle

Module 4.b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle

CERTIFICATION

Le diplôme d'assistant de régulation médicale s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

Le jury de Certification, présidé par le directeur du CFARM, est souverain. Il statue sur la délivrance ou non du diplôme d'ARM sur présentation du dossier du candidat ayant validé partiellement ou totalement les compétences après entretien avec le jury d'Evaluation.

VAE au Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

Les moyens techniques	Les moyens pédagogiques	Textes réglementaires
<ul style="list-style-type: none">  Salle de cours équipée de vidéoprojecteur et écran interactif  Salle informatique  Plateforme numérique Uness Formation 	<ul style="list-style-type: none">  Accompagnement individuel et collectif  Préparation au jury d'entretien  Modalités pédagogiques variées : présentiel, distanciel, mises en situation  Mise à disposition des ressources via UNESS Formation 	<ul style="list-style-type: none">  RNCP 38448  Référentiel de formation
Méthodes mobilisées	Equivalences	Passerelles
<ul style="list-style-type: none">  Présentation type cours magistral  Travaux de recherches et travaux personnels guidés  Travaux pratiques  Mises en situation  Suivi et évaluation par compétences 	Possibilité d'équivalence : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Possibilité de bénéficier de passerelles inter professionnelles : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Blocs de compétences	Renouveler sa demande	Poursuite d'études
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	La demande de recevabilité peut être renouvelée 1 fois par an.	Pas de poursuite d'études spécifique
Indicateurs de performance	Contact	
<u>Session 2024 :</u> Nombre de candidats accompagnés : 6 dont 1 abandon 0 % refus de validation (aucun candidat) 40 % validation partielle (soit 2 candidats) 60 % validation totale (soit 3 candidats sur 5 présentés) 81 % de satisfaction	centreformationARM@chu-grenoble.fr Tel : 04 76 76 84 28 **Adresse : CHU Grenoble Alpes Bâtiment René Coirier – 2 ^{ème} étage CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9	
Session 2025 : A venir		
Tarification	Handicap	
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : centreformationARM@chu-grenoble.fr	Les candidats en situation de handicap compatible avec la formation et l'exercice du futur métier peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : centreformationARM@chu-grenoble.fr	

Nos engagements

-  Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisés à chacun de nos candidats.
-  Nous garantissons la participation d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine. Nos formateurs sont des experts métiers formés à l'accompagnement VAE et internes à la structure.
-  Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés au développement des compétences ARM (plateforme d'enseignement numérique, ateliers de simulation etc.).
-  Nous proposons des méthodes pédagogiques variées : des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux personnels guidés, des situations simulées, des jeux pédagogiques etc.
-  Nous proposons un calendrier d'accompagnement personnel et individualisé.